

# Communiqué de presse

VENDREDI 30 OCTOBRE 2015



## La justice sanctionne la société Bolloré pour avoir conduit des travaux sans autorisation dans l'archipel des Glénan

**Sur l'île du Loch, dans l'archipel des Glénan, la société Bolloré a réalisé plusieurs travaux d'entretien, d'amélioration et d'extension du bâti, ainsi que l'édification d'une clôture avec une brèche dans la dune, sans tenir compte des précautions environnementales élémentaires lorsqu'on intervient dans un site classé Natura 2000 et espace remarquable du littoral.**

L'archipel des Glénan est l'une des merveilles naturelles de la Bretagne et Bretagne Vivante y gère depuis 1974 la réserve naturelle de Saint-Nicolas des Glénan, notamment célèbre pour son emblématique narcisse des Glénan, l'une des plantes les plus rares d'Europe.

S'il n'est pas interdit de mener sur l'archipel des travaux légers, c'est à la condition sine qua non qu'ils soient conduits avec les autorisations du Préfet du département et du Maire qui doivent imposer les conditions et obligations permettant de respecter la faune, la flore et les paysages exceptionnels qui s'y trouvent.

Le juge d'instance de Quimper a ainsi condamné la société à 7 000 euros de dommages intérêts au profit de l'association.

Nous avons alerté à plusieurs reprises la société et le Préfet du Finistère de la situation illégale des travaux en cours. Il aura fallu plus de deux années pour que tout soit régularisé et que la loi soit enfin respectée.

Cette action en justice permet d'affirmer à la fois l'importance que nous accordons au respect de l'environnement dans toute la Bretagne, notamment dans les sites les plus sensibles, ainsi que notre vigilance et détermination à mettre en œuvre tous les moyens légaux pour y parvenir. Notre patrimoine naturel, riche et reconnu, mérite bien l'attention de tous.

Jean-Luc Toullec,  
Président de Bretagne Vivante

### Contacts presse

---

**Jean-Luc Toullec**  
Président de Bretagne Vivante  
06 09 68 04 07

**Élise Rousseau**  
Attachée de presse  
06 59 46 55 80

Notre site web : [www.bretagne-vivante.org](http://www.bretagne-vivante.org)

*Bretagne Vivante, c'est : 50 ans au service de la nature, 5 départements, plus de 3 000 adhérents, 60 salariés, 19 sections locales, plus de 100 sites naturels, 5 réserves naturelles nationales, 2 réserves naturelles régionales, 4 revues.*

Elle est membre de :

